



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
RÔLE 2022-2023-2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le(a) soussigné, QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, préparé par M Pierre Huot, Évaluation Agrée de la MRC D'Arthabaska, pour les années 2022-2023-2024, est en vigueur et a été déposé à mon bureau le 29 octobre 2021 au 25, rue de l'Église, toute personne pouvant se présenter pour en prendre connaissance durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2022 (au plus tard le 30 avril 2022)
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC D'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à l'adresse suivante :
www.notre-dame-de-ham.ca

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce 30 novembre 2021

Louise Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière